

AVENANT N° 2 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

**- le MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
désigné ci-dessous par le ministère**

et

**- la FEDERATION FRANÇAISE DE BADMINTON
représentée par son président, Monsieur Richard REMAUD
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 331 733 840 00044**

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 1 067 374 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 421 382 €, le solde restant s'élève à 645 992 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

Ce montant intègre une subvention d'un montant de **74 337 €** relative aux indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération (cf. annexe 3 jointe), conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du Sport.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **90 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à **1 157 374 €**.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.


LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE BADMINTON

Fait à Paris le **23 JUIN 2015**

p/ LE DIRECTEUR DES SPORTS
Pour le directeur des sports
L'adjointe au directeur des sports,
Chef de service
Claudie SAGNAC

LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL

Par délégation du contrôleur général
économique et financier
16 JUIN 2015
Michèle DUCHEMIN

2101239105

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 – Indemnités de sujétions des cadres techniques

Annexe 4 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2013		2014		2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	Nombre de licences	179431	180929	192000	205000	220000	235000			
	Nombre d'ATP	0	0	0	0	0	0			
	Nombre total de licences et d'ATP	179431	180929	192000	205000	220000	235000			
	Nombre et taux de licences féminines	66157 (36,87%)	65403 (36,15%)	72960 (38%)	79750 (38,9%)	88000 (40%)	94000 (40%)			
	Nombre et taux de licences en ZUS	3235 (1,8%)	31876 (17,62%)	38400 (20%)	6765 (3,3%)	7700 (3,5%)	8200 (3,49%)			
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	30426 (16,96%)	97	109	100	120	130	150			
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap										
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives										
	Solidité financière	15,76	0	15,0 %	16,0 %	17,0 %	18,0 %			
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	Rang sportif de la France	17	15	17	16	14	12			
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs										
	Taux de suivi médical complet - SHN	93,88%	%	100%	100%	100%	100%			
	Taux de suivi médical complet - Espoirs	92,78%	%	100%	100%	100%	100%			
Emplois d'avenir	Nombre d'emplois d'avenir	0	40	40	40	40	40			
Lettres de missions signées dans CTS-Web	Nombre et taux de lettres de missions signées	22 (91,67%)	7 (29,17%)	25%	100%	100%	100%			

Objectifs partagés	Indicateur	N-1		N		N+1		N+2	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Améliorer la recherche de performance	Nombre de paires (doubles) françaises dans le Top 30 européen	1dmx	2dm/1dmx	0	2dh/2dmx	3dh/1dd/3dmx	3dh/3dd/3dmx		
Améliorer la recherche de performance	Nombre de joueurs (simple) français dans le Top 50 mondial	1sh/	2sh/2sd	2sh/2sd	3sh/2sd	4sh/3sd	4sh/3sd		
Préparer le renouvellement de l'élite en améliorant la recherche de la culture de la performance	Nombre de médailles Championnats d'Europe Jeunes	2indiv/1co	2indiv/1co	3indiv/1co	2indiv/1co	2indiv/1co	2indiv/1co		
Accompagner l'insertion professionnelle des sportifs de haut niveau	Nombre de sportifs listés accompagnés dans leur dispositif de suivi	20	148	146	148	148	148		
Combattre les inégalités d'accès à la pratique	Nombre d'interventions et de formations vers le public féminin, en ZUS, vers les publics handicapés	1	20	16	20	45	50		
Favoriser le développement d'une pratique saine et d'une pratique vecteur de santé	Nombre de formations et d'actions ancrant le badminton comme vecteur de développement de la santé et du bien être (EHPAD personnel+ actions, + de 50 ans)	2	10	5	20	30	30		
S'engager nationalement dans la SNDD	Nombre de manifestations nationales respectant l'agenda 21	1	3	3	4	5	5		
Se positionner comme nation majeure à l'international	Nombre de centres nationaux reconnus comme centres ressources internationaux	0	1	0	1	3	3		
Former et professionnaliser	Nombre de CQP / DE / DES	26	122	30	238	250	260		

M

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Améliorer la recherche de performance	863 000 €	580 000 €	471 398 €	391 602 €
Action 1	32 000 €	27 000 €	20 000 €	12 000 €
Structuration fédérale	32 000 €	27 000 €	20 000 €	12 000 €
Action 2	736 000 €	496 000 €	414 337 €	321 663 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	230 000 €	81 000 €	74 337 €	155 663 €
Aides personnalisées (AP)	105 000 €	95 000 €	90 000 €	15 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	366 000 €	320 000 €	250 000 €	116 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	35 000 €	0 €	0 €	35 000 €
Action 3	95 000 €	57 000 €	37 061 €	57 939 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	43 000 €	19 000 €	19 000 €	24 000 €
Prévention dopage	12 000 €	10 000 €	4 500 €	7 500 €
Accompagnement sanitaire préventif	40 000 €	28 000 €	13 561 €	26 439 €
Préparer le renouvellement de l'élite en améliorant la recherche de la culture de la performance	1 201 500 €	674 000 €	563 976 €	637 524 €
Action 1	94 000 €	83 000 €	43 000 €	51 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	94 000 €	83 000 €	43 000 €	51 000 €
Action 2	1 032 000 €	580 000 €	510 000 €	522 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	10 000 €	0 €	0 €	10 000 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	305 000 €	270 000 €	240 000 €	65 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	717 000 €	310 000 €	270 000 €	447 000 €
Action 3	11 000 €	11 000 €	10 976 €	24 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	11 000 €	11 000 €	10 976 €	24 €
Action 4	64 500 €	0 €	0 €	64 500 €
Formations fédérales	64 500 €	0 €	0 €	64 500 €
Combattre les inégalités d'accès à la pratique	110 000 €	107 000 €	25 000 €	85 000 €
Action 1	110 000 €	107 000 €	25 000 €	85 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	5 000 €	5 000 €	0 €	5 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	105 000 €	102 000 €	25 000 €	80 000 €
Former et professionnaliser	407 500 €	107 000 €	60 000 €	347 500 €
Action 4	407 500 €	107 000 €	60 000 €	347 500 €
Professionnalisation de l'activité	371 500 €	95 000 €	55 000 €	316 500 €
Formations fédérales	36 000 €	12 000 €	5 000 €	31 000 €
S'engager nationalement dans la SNDD	16 000 €	12 000 €	6 000 €	10 000 €
Action 1	16 000 €	12 000 €	6 000 €	10 000 €
Structuration fédérale	16 000 €	12 000 €	6 000 €	10 000 €
Favoriser le développement d'une pratique saine et d'une pratique vecteur de santé	45 000 €	38 000 €	16 000 €	29 000 €
Action 1	25 000 €	20 000 €	6 000 €	19 000 €
Éthique et prévention des incivilités dans le sport	15 000 €	15 000 €	4 000 €	11 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	10 000 €	5 000 €	2 000 €	8 000 €
Action 3	20 000 €	18 000 €	10 000 €	10 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	20 000 €	18 000 €	10 000 €	10 000 €
Se positionner comme nation majeure à l'international	84 400 €	74 400 €	15 000 €	69 400 €
Action 1	84 400 €	74 400 €	15 000 €	69 400 €
Programmes d'échanges internationaux	84 400 €	74 400 €	15 000 €	69 400 €
TOTAL	2 727 400 €	1 592 400 €	1 157 374 €	1 570 026 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

90 000 €

1 067 374 €

74 337 €

993 037 €

MINISTERE CHARGE DES SPORTS

CONVENTION D'OBJECTIFS

FEDERATION FRANCAISE DE BADMINTON

Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 74 337 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

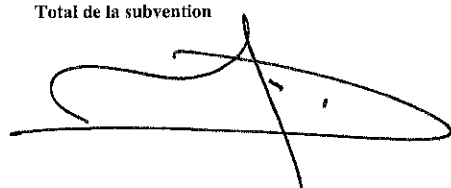
Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée		
		oui	non	2015		
LIMOUZIN Philippe	DTN	X		7 729 €		
BIME Olivier	EN	X		4 726 €		
GALLET Bertrand	EN	X		4 726 €		
GOMBROWICZ Cyrille	EN	X		4 726 €		
JEANJEAN Christophe	EN	X		4 726 €		
MITATY Hervé	EN	X		4 726 €		
PERROT Pascal	EN	X		4 726 €		
SILVESTRI Eric	EN	X		4 726 €		
STOYANOV Svetoslav	EN	X		4 726 €		
VALLET Fabrice	EN	X		4 726 €		
DELABROUILLE Patrice	CMN		X	945 €		
LAIGLE Vincent	CMN		X	945 €		
PARLON Loïc	CMN		X	945 €		

TOTAL 53 098 €

+ charges correspondantes 21 239 €

Total de la subvention 74 337 €



ANNEXE 4



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire
FEDERATION FRSE DE BADMINTON

Domiciliation
**SG SAINT-DENIS (04025)
1 PL DE LA BERLINE
93200 SAINT-DENIS**

Référence bancaire

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
30003	04025	00050364490	40

IBAN : **FR76 3000 3040 2500 0503 6449 040**
BIC-ADRESSE SWIFT : **SOGEFRPP**